



Listen to this article

« Celui qui aime les autres a accompli la loi ». Romains 13:8.

Jésus et ses apôtres ont expliqué l'harmonie qui existe entre le christianisme et le judaïsme, cependant nous trouvons peu de chrétiens aujourd'hui qui semblent comprendre clairement ce sujet. Cette étude-ci a pour but de montrer la différence et l'harmonie de ces deux lois.

Le grand Instructeur dit qu'Il n'est pas venu pour abolir la loi et les prophètes, mais pour les accomplir. La loi fut appelée celle de Moïse, mais elle était réellement la loi de Dieu donnée à Israël comme base de son alliance avec cette nation ; Moïse ne fut que le médiateur de cette alliance de la loi, de ce contrat par lequel Israël était tenu de garder la loi ; s'il la gardait, Dieu, de son côté, devait lui donner la vie éternelle, sa faveur et le glorieux privilège d'être son instrument pour bénir toutes les nations sous le règne du Messie.

L'Israélite, même le plus sincère, n'a pas pu obtenir la vie éternelle promise, mais cela ne prouve pas que la loi de Dieu fut une loi injuste, une loi qu'il faudrait mettre de côté, un jour, parce qu'impraticable ; le fait qu'Israël n'a pas pu l'observer, prouve qu'il avait hérité comme le reste de l'humanité, la faiblesse adamique, laquelle avait tellement abaissé ses qualités morales qu'il ne pouvait pas garder la loi parfaite dans son esprit ; l'esprit de la loi, notre Dieu le définit comme étant un amour de tout cœur pour Lui et la règle d'or, l'amour pour le prochain.

L'Évangile de Jésus exalte la loi juive à cause de sa justice et de son bon sens, il montre que si l'humanité ne l'a pas observée, c'est sa propre faute. Jésus dit à ses disciples que Lui, étant parfait, fut capable d'observer la loi de Moïse parfaitement, que, par conséquent, il avait droit à la vie éternelle et n'avait pas besoin de mourir ; Il leur dit qu'au lieu de conserver Sa vie, Il la donna en sacrifice, cet acte faisant partie du grand plan de Dieu pour

la rédemption de l'homme. Ce sacrifice apportera au monde des privilèges bénis, l'occasion d'obtenir la vie éternelle promise au jour des mille ans. Le Rédempteur accomplissant les desseins de Jéhovah offre en même temps Ses mérites à ceux qui ont Son Esprit, qui, dans une entière consécration à la volonté du Père, donnent leur vie présente en sacrifice afin d'obtenir, avec le Rédempteur, une vie céleste spirituelle, la gloire, l'honneur et l'immortalité, la nature divine, afin d'être cohéritiers du Messie dans Son Royaume. Tous ceux qui agiront ainsi, seront considérés comme étant de la postérité spirituelle d'Abraham par laquelle toutes les familles de la terre seront bénies.

Cette offre fut faite aux Juifs premièrement, mais, après le rassemblement de tous ceux qui étaient de bonne volonté et obéissants parmi cette nation, l'appel s'étendit à tous ceux qui avaient des oreilles pour entendre et un cœur capable d'obéir, sans égard aux nationalités. A eux tous, les conditions requises pour être disciples furent exposées clairement ; les conditions sont le sacrifice de soi-même jusqu'à la mort : "Si quelqu'un veut venir après moi qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive" ; « Où je suis, là aussi seront mes disciples ». La vie éternelle fut promise à cette classe, même si elle n'est pas capable d'observer complètement la loi mosaïque. Les Juifs raisonnèrent disant que c'était une ordonnance établie en dehors de la loi ; Jésus et les Apôtres répondirent non. Les disciples de Jésus sacrifient leurs intérêts terrestres et leurs droits, et ainsi sont reconnus morts aux choses terrestres : Dieu accepte leur sacrifice et les engendre du Saint Esprit. Ils deviennent nouvelles créatures en Christ ; ces nouvelles créatures ne sont plus sous la loi du péché et de la mort et n'ont plus d'imperfection : « *la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ les a affranchis de la loi du péché et de la mort* ». Romains 8:2.

Celui qui veut faire des objections demande comment Dieu peut accepter une offrande qui a des défauts, si ces nouvelles créatures aussi longtemps qu'elles vivent ne sont pas responsables de ce que fait leur chair, jusqu'à ce que leur sacrifice soit complet.

Les Ecritures répondent : le Grand Prêtre qui présente ces offrandes comme une partie de son propre sacrifice couvre leurs imperfections et leurs fautes en leur imputant les mérites de Son propre sacrifice, lesquels sont déjà entre les mains de la justice, attendant d'être appliqués en faveur des péchés du monde. Lorsque ce Grand Prêtre nous présente à Dieu couverts de Son mérite comme d'une robe, nous pouvons être certains que nos sacrifices sont saints et agréables à Dieu. Romains 12:1.

Pour ce qui concerne les faiblesses de la chair, la nouvelle créature est responsable de son corps mortel, mais n'oublions pas que si notre Grand Prêtre goûta la mort pour tous, pour tout péché et hérédité, les nouvelles créatures en Christ sont assurées que toutes leurs offenses - qu'elles soient commises par ignorance ou par faiblesse - peuvent être pardonnées ; leur Rédempteur, leur Chef et Représentant en gloire imputera Ses mérites en faveur de l'annulation de telles imperfections, afin que ces nouvelles créatures soient maintenues à leur place, vis-à-vis du Père, sans tache, ni ride, ni rien de semblable. Ephésiens 5 : 27.

Ainsi sont accomplies les exigences de la loi divine en ce qui concerne l'Eglise, mais l'alliance de l'Eglise signifie plus que l'observation de la loi ; c'est une alliance de sacrifice, de justice ; la loi divine ne pouvait pas exiger le sacrifice. L'alliance de l'Eglise, qu'elle partage avec Son Seigneur et Rédempteur, est un contrat de sacrifice de tous les intérêts terrestres dans l'accomplissement de la loi divine, accomplissement qu'il faut réaliser à n'importe quel prix. La récompense, pour l'observation de cette alliance, s'obtiendra à la première résurrection, dans le changement de la condition terrestre à la gloire céleste, à l'honneur, à l'immortalité. Les conditions de cette alliance se lisent dans le Psaume 50:5 : « *Rassemblez-moi mes fidèles, qui ont fait alliance avec moi par le sacrifice* ».

Accomplissement de la parole des prophètes.

Il semblait aux Juifs que l'invitation de l'Evangile rend nulle la parole des saints prophètes desquels Saint Pierre dit, qu'ils ont parlé des temps de bénédictions et de rétablissement, à la venue du Messie (Actes 3:19-21). Les Juifs croient toujours que de façon ou d'autre il y a erreur ; que si Jésus avait été le Messie, Il aurait commencé cette œuvre de rétablissement, un travail de relèvement moral, social, intellectuel et physique de l'humanité, en employant Israël comme son intermédiaire, son agent. Le raisonnement des Juifs par rapport aux 18 siècles passés de prédication chrétienne est que, si les chrétiens ont raison, la parole des prophètes du passé est sans valeur. Comment répondre à cela ?

Jésus dit que les prophéties s'accomplissent. Les prophéties ne parlent pas seulement de Jésus, mais aussi de ses frères, « le petit troupeau », la classe de l'Epouse ; cette classe doit être choisie avant que les autres traits des prophéties puissent être accomplis. « Je publierai

ton nom parmi mes frères » (Psaume 22:22 ; Hébreux 2:12). C'est là l'œuvre du présent, l'œuvre du choix de la classe mentionnée par le psalmiste : « J'avais dit : Vous êtes des dieux, vous êtes tous enfants du Très-Haut, cependant vous mourrez comme des hommes ». Psaume 82:6, 7.

La loi et les prophètes montrent la nécessité d'une classe de prêtres qui soit sous le Grand Prêtre, d'une classe qui sacrifie et qui devienne une sacrificature royale. Ces prophéties s'accomplissent ; la loi et les prophètes n'ont pas été ignorés. Bientôt cette partie du plan divin sera accomplie, l'Eglise sera glorifiée avec Son Seigneur, alors ces traits de la loi et des prophètes qui éblouissent les yeux d'Israël s'accompliront, leur apportant une bénédiction et par eux, une bénédiction au monde, bien au-delà de toute conception.

Si donc un disciple de Jésus violait les dix commandements et enseignait aux hommes à faire de même, il le ferait par ignorance ou mauvaise compréhension, il montrerait qu'il est un disciple de Jésus sur un plan moins élevé, un des "derniers dans le Royaume" ; il en est de même des disciples du Seigneur au temps présent ; l'Eglise est le Royaume en embryon, si un frère a une telle attitude, il doit être considéré comme faible, et on ne doit pas lui donner une position élevée dans le service de l'Eglise.

L'idéal moins élevé des pharisiens.

Au temps de Jésus, les pharisiens étaient orgueilleux de leur zèle pour la loi et trouvèrent Jésus et ses disciples en faute parce qu'ils guérissaient les malades le jour du sabbat. Au lieu d'admettre leurs idées, Jésus en montra la puérité. Ils étaient exacts dans leur façon d'observer la loi, mais indifférents en ce qui concerne l'esprit d'amour. Jésus les appelle « hypocrites » ; Il leur dit que, à moins d'être plus droit de cœur que les pharisiens, personne n'entrerait dans le Royaume des cieux. (Nous devons nous souvenir de la différence entre le royaume en embryon inauguré à la Pentecôte et le royaume glorieux dans lequel les fidèles entreront lors de leur changement à la première résurrection).

Si les disciples n'avaient pas eu plus de l'esprit de la loi divine que les pharisiens, ils n'auraient pas été prêts pour être engendrés à la Pentecôte ; personne, excepté ceux qui aiment la justice et qui ont ainsi l'esprit de la loi divine, n'est accepté dans l'Eglise, « l'église des premiers-nés dont les noms sont écrits dans les cieux ».

Les pharisiens, prenant la loi à la lettre, disaient : Si vous tuez un homme, vous serez conduits en jugement devant le conseil ou cour locale de votre ville, mais Jésus enseigna que la haine est un meurtre, même si elle ne va pas jusqu'au meurtre. Cet enseignement est si élevé parmi les consacrés du Seigneur que, le fait d'avoir une petite colère est une chose très sérieuse et celui d'être assez en colère pour appeler un chrétien, "fou" fait risquer d'aller à la seconde mort, la Géhenne. Tous les disciples de Christ, par conséquent, doivent prendre garde, non seulement à leurs actions, mais aussi à leurs lèvres, à leurs pensées, à leur cœur, afin que, même en pensée, ils soient en parfait accord avec l'esprit de la loi divine de l'amour ; si, en s'approchant du trône de grâce, ils trouvent un autre esprit dans leur cœur, ils ne doivent pas aller plus loin, mais se réconcilier avec leur frère avant de continuer leur course. Dans une parabole parlant d'arrêt, de condamnation et d'emprisonnement, notre Seigneur enseigna ses disciples que, s'ils ont un mauvais sentiment contre un frère, ils doivent se hâter de mettre la chose en règle. Chaque moment de délai met en danger leur place spirituelle devant le Seigneur et rend plus difficile leur communion avec Dieu.

Le Seigneur fait entendre que, si nous avons fait tort à un frère et si nous négligeons de mettre la chose en règle, tellement qu'elle doive arriver devant le Seigneur pour y être réglée, nous devons souffrir la pénalité de notre négligence au plus haut point, afin de pouvoir rentrer dans la faveur de Dieu et dans sa communion.

T. G. 10/1912